

FEUILLE OFFICIELLE

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES :

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 10. S^e Scolastique.
V. 11. S. Séverin. L. 14. S. Valentin.
S. 12. S^e Eulalie. M. 15. S. Faustin.
D. 13. SEPTUAGÉSIME. M. 16. S^e Julienn. P.L.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

payable d'avance.

UN AN. 15 fr.
SIX MOIS. 8
TROIS MOIS. 4
UN NUMERO. 0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

Envoy de la liste des récompenses obtenues à l'exposition d'Altona. — Demande de nouveaux échantillons.

Paris, le 22 novembre 1869.

Monsieur le Commandant,

Sur la demande du comité d'organisation de l'Exposition d'Altona-Hambourg, j'ai décidé que les produits de nos colonies seraient appelés à figurer dans ce concours international.

Il ne restait, malheureusement, que fort peu de chose des collections envoyées en 1867, par divers exposants de Saint-Pierre et Miquelon. Les récompenses obtenues à Altona se bornent donc à deux médailles d'argent décernées l'une au docteur Nielly, l'autre à MM. Delahaye et Vettier, pour leurs huiles médicales de la dernière pêche.

Je dois vous faire remarquer à cette occasion que l'exposition permanente, établie au palais de l'industrie, n'a pas seulement pour but d'initier le commerce de Paris à la connaissance des ressources de toute nature que possèdent nos colonies; c'est un point central d'où mon département envoie, dans les expositions internationales, soit françaises, soit étrangères, les produits les plus propres à favoriser la création de relations nouvelles entre les principaux marchés de l'Europe et nos possessions; j'appelle, en conséquence, votre attention sur la nécessité de renouveler annuellement, suivant les indications de la note ci-jointe, les échantillons indispensables pour représenter dignement le commerce de Saint-Pierre et Miquelon, en toutes circonstances et principalement dans le grand concours universel qui doit avoir lieu à Lyon, au commencement de l'année 1871.

Recevez, etc.

L'Amiral Ministre secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies,

Signé : RIGAULT DE GENOUILLY.

DESIDERATA.

Morues sèches, grand et petit poisson (desiccation très-soignée, en barils ou en boîtes bien closes); une petite quantité de morues vertes en barils destinés à n'être ouverts que devant le jury;

Langues et Noves de morues en barils destinés à n'être ouverts que devant le jury;

Capelans pressés et salés, suivant la mode de préparation déjà employé par M. Nielly en 1867 (4 ou 5 barillets très-petits, destinés, l'un à n'être ouvert que devant le jury, les autres comme échantillons pour le commerce;

Harengs salés en barils plats très-petits;

Harengs saurs et capelans secs;

Flétans et saumons fumés (préparation très-soignée), un petit baril d'encornets;

Conerves de homards, jambons d'ours, langues de karibous;

Huiles de foies de morues (blanches, blondes et brunes) de squales, de marsouins et de loups marins (3 litres au moins de chaque);

Engrais de débris de poissons, d'arrêtes de morue, concassées, etc., etc.

Peaux de cerfs karibous (dix avec fourrure d'hiver) Ramures d'élan et de karibous;

Thé rouge, thé de James, thé d'anis, sa-voyarde;

Sarracenia purpurea, spruce (3 litres au moins de chaque);

Échantillons de blé et d'avoine (3 litres au moins de chaque);

Prière de joindre à la note générale d'envoi les prix du frêt pour les différents ports de la métropole et la mercuriale du marché de Saint-Pierre et Miquelon.

DÉCISION portant nomination de membres de la Commission pour l'exposition des produits de la colonie.

Saint-Pierre, le 5 février 1870.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu la décision du 29 mai 1866 portant organisation de la Commission chargée de rechercher et de classer les produits de la colonie propre à figurer aux expositions;

Ayant à compléter cette Commission;
Sur la proportion de l'ordonnateur,

DÉCISIENS :

Sont nommés membres de la Commission pour l'exposition des produits de la colonie :

MM. Pommier, chef du service de santé, vice-président.

Littayé, trésorier-payeur.

Laboye, aide-commissaire de la marine, secrétaire.

Monnet, pharmacien de la marine.

Dolosie, chargé du service des ponts et chaussées.

Lefrançois, négociant.

Duchêne, représentant de la maison Lemoine.

Hallot, représentant de la maison Hovius.

L'ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et déposée au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 5 février 1870.

V. CREN.

Par le Commandant:

L'ordonnateur,

A. LE CLOS.

Service de l'ordonnateur.

AVIS.

Une adjudication de traites au Trésorier-payeur sur le caissier central du Trésor public

à Paris aura lieu demain vendredi 11 du courant, à 11 heures du matin, dans le cabinet et par les soins de l'ordonnateur assisté de qui de droit. Voir les conditions de l'adjudication au détail de la comptabilité centrale des fonds.

PARTIE NON OFFICIELLE

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Par acte sous-seing privé en date du 8 février courant, le sieur Lafourcade Pierre, et héritiers Lafourcade ont cédés à la colonie pour l'élargissement des rues de la ville, les parcelles de terrains comprises dans leurs propriétés ci-après indiquées, aux conditions suivantes :

12 ^{me} 50 rue Lamentin, pour le prix de . . .	Fr. 250
21 ^{me} 38 rue du Barachois, — . . .	427 60
14 ^{me} rue Jacques-Cartier, à 15 fr.	210
	887 60

La présente publication a pour but de purger lesdites parcelles de terrains de toutes hypothèques légales inconnues.

Nouvelles de France.

Nous publions d'après le *Journal officiel* du 2 janvier la constitution du nouveau ministère formé par M. Emile Ollivier à la suite de la lettre de l'Empereur reproduite dans notre précédent numéro :

Au ministère de la justice et des cultes, M. Emile Ollivier, député;

Au ministère des affaires étrangères, M. Napoléon Daru, député.

Au ministère de l'intérieur, M. Chevandier de Valdrome, député;

Au ministère des finances, M. Buffet, député;

Au ministère de la guerre, M. le général le Bœuf;

Au ministère de la marine et des colonies, S. Exc. l'amiral Rigault de Genouilly.

Au ministère de l'instruction publique, M. Segris, député;

Au ministère des travaux publics, M. le marquis de Talhouet, député;

Au ministère de l'agriculture et du commerce, M. Louvet, député;

Au ministère de la maison de l'Empereur, S. Exc. le maréchal Vaillant;

Au ministère des beaux-arts, M. Maurice Richard, député.

Par décrets du même jour: M. de Parieu, vice-président du conseil d'Etat, a été nommé ministre président du conseil d'Etat, au rempla-

ement de M. le marquis de Chasseloup-Laubat; M. Duvergier, ancien garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, et M. de Saint-Paul, conseiller d'État en service extraordinaire, chargé du département du Nord, ont été élevés à la dignité de sénateur.

On lit dans le *Journal officiel*:

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante :

Paris, ce 12 janvier 1870

Monsieur le préfet, le message du 12 juillet et le sénatus-consulte du 8 septembre 1869, ont réalisé dans nos institutions politiques la transformation libérale annoncée par l'Empereur et attendue par le pays. C'est le devoir du cabinet actuel d'appliquer les principes nouveaux, de les faire pénétrer dans les mœurs publiques et d'en dégager, par une pratique loyale, tout ce qui peut servir les intérêts de la nation.

Vous serez intimement associé à cette œuvre, monsieur le préfet; pour en assurer le succès, le Gouvernement compte sur votre dévouement et votre concours absolu. Déjà vous connaissez l'esprit général dont s'inspira mon administration: fidèle à mon passé, je poursuivrai énergiquement l'union de l'Empire et de la liberté.

Cette politique répond aux vœux de plus en plus manifestes du pays et des Chambres; mais elle suppose et elle exige avant tout le maintien de l'ordre public.

L'Empire a reçu la consécration du suffrage populaire et du temps; il doit sauvegarder les intérêts dont l'immense faisceau constitue la fortune de la France. Le devoir de tous les citoyens est de respecter en lui la volonté nationale. Le Gouvernement ne saurait donc tolérer aucune tentative de désordre, et, de même qu'il a confiance en votre fermeté, vous pouvez compter que son appui, au besoin, ne vous manquerait pas.

Mais vous ne me trouverez pas moins résolu, monsieur le préfet, à réprimer tout acte arbitraire, tout excès de pouvoir, quel qu'en puisse être l'auteur. Le Gouvernement veut assurer partout le respect scrupuleux de la légalité.

Parmi les lois dont l'application vous est plus particulièrement dévolue, il n'en connaît pas de plus dignes d'éveiller votre sollicitude que celles qui assurent au citoyen le paisible exercice de ses droits, l'appellent à exprimer son avis sur les affaires publiques, et défendent son suffrage contre d'illégitimes pressions. Ces droits sont le patrimoine naturel d'un pays libre; le Gouvernement entend les préserver de toute atteinte.

Vous vous conformerez également à ses intentions, monsieur le préfet, en veillant à ce qu'aucune entrave ne vienne, par le fait de vos subordonnés, gêner le fonctionnement régulier des conseil électifs. Le rôle de l'administration supérieure n'est pas de substituer son action personnelle à celle de ces corps; il consiste seulement à les maintenir dans le cercle légal de leurs attributions. Loin de ralentir leur activité, vous vous efforcerez de développer en eux l'esprit d'initiative, le goût des affaires locales, afin de favoriser les progrès d'une décentralisation qui, des sphères de la loi doit descendre dans le domaine des faits et dans les habitudes quotidiennes des populations. Pour mieux atteindre ce but, vous vous garderez de jamais surbordonner l'administration à la politique, et vous traiterez avec une impartialité égale les honnêtes gens de toutes les opinions.

Il est des questions d'un autre ordre qui appellent votre examen et votre attention. De grands problèmes sociaux se sont posés devant notre époque. En les abordant avec décision, en ne négligeant aucune des améliorations que réclament les intérêts moraux et

matériels du plus grand nombre, en accoutumant les citoyens aux pratiques fortifiantes de la vie publique, nous verrons s'évanouir toutes les défiances et nous réduirons à l'impuissance toutes les exagérations.

La politique inaugurée par le sénatus-consulte assure la stabilité de nos institutions; elle a droit, à ce titre, à l'appui loyal de tous les hommes de bien. Votre concours, monsieur le préfet, nous aidera à la fonder définitivement en réunissant autour du Trône toutes les forces libérales et conservatrices de la nation.

Recevez, etc.

Le Ministre de l'intérieur,
CHEVANDIER DE VALDROME.

Le naufrage de la *Gorgone*.

Brest, le 21 décembre 1869.

Je vous écris sous l'impression d'une émotion réelle: il faut se trouver au milieu de cette population de marins, il faut avoir devant soi l'immensité de cette mer houleuse pour se rendre un compte exact de la signification de ces quelques mots: *la Gorgone s'est perdue corps et biens!* L'équipage tout entier, composé de plus de 80 hommes, a péri dans la tourmente, et ce qu'il y a de plus atroce, c'est que la mer semble avoir voulu dissimuler jusqu'aux traces mêmes de cet épouvantable sinistre.....

Je suis allé d'abord au bateau dit l'*Amiral* qui est amarré au pied du pont impérial: c'est là qu'ont été enlassées les quelques épaves rejetées par le flot. Ces épaves sont lugubres, ces personnages muets d'un drame terminé semblent morts eux-mêmes. Ce sont quelques pièces de bois, quelques chapeaux cirés; puis, au milieu de tout cela, un objet attire vos regards; c'est un morceau de mât, auquel est attaché un drap, lié avec une embrasse de rideau.

Ce mât est à lui seul tout une horrible révélation, comme vous le disait ma dépêche d'hier, les malheureux se sont vus mourir ils ont lutté, ils ont tenté d'appeler à l'aide, ils ont donné dans la nuit un signal blanc... — Vain efforts. Le flot s'est acharné après la coque du navire, la nuit s'est faite, la plus épaisse, *la Gorgone* s'est entrouverte et le gouffre a englouti ses victimes... Et, me faisait remarquer un matelot, il semble que quelqu'un ait été attaché à ce mât: on parle d'une femme qui serait revenue de Cadix avec son mari. — Imaginez-vous rien de plus sinistre! Cette malheureuse affolée pouvait par quelque imprudence hâter sa mort. Le mât est debout, intact, car le navire a *talonné* sur les roches. On attache cette femme, on veut la sauver malgré elle.... et tout à coup tout s'effondre. Qui peut, sans que son cœur saigne, songer à cette suprême angoisse, à cette impression terrifiante, effroyable, qui se traduit par un mot: *Perdus!*

Et il y a de cela 8 longs jours? on ne sait rien. C'est une épave qui a tout révélé: le coffre de l'armurier a été jeté à la côte, comme si la mer eût dédaigné ce débris, ou comme si elle eût voulu annoncer sa victoire. Des hommes, aucune trace. C'est dans nuit de samedi à dimanche que le sinistre a eu lieu. Où? on l'ignore. Jusqu'à aujourd'hui, il a été impossible de s'aventurer en mer. Ce matin, cependant, deux pilotes sont partis pour les îles d'Ouessant. On conservait encore un vague espoir, cet espoir est perdu. Le navire ne s'est pas perdu aux îles, rien n'a été vu, aucun cri n'a été entendu. Aucune trace, aucune épave.

La Gorgone, qui était autrefois stationnaire à Cherbourg, avait été envoyée à Cadix, lors des derniers troubles d'Espagne. C'était un aviso à vapeur. L'homme qui le commandait, le capitaine Mage, avait donné, dans sa carrière, de nombreuses preuves de sang-froid

et d'intrépidité. On se souvient encore de ses courageuses explorations en Afrique. Il revenait de Cadix et rentrait à Cherbourg. Il passait devant Brest sans intention de s'y arrêter. La tempête le surprit; il voulut alors, sûr de la marche de son navire, hâter son retour, et courant des bordées, louvoyant, il fila droit entre Ouessant et le goulet de Brest.

A quelque distance du goulet, se dressent dans la mer des roches que la mer recouvre: point dangereux et auprès duquel on ne peut s'aventurer, alors même que le temps est calme. Ces roches se nomment les Pierres-Noires. En vain le capitaine s'efforça de conserver sa distance, il ne pouvait songer à entrer au port. Pour qui connaît le goulet de Brest la manœuvre était impossible. Il ne restait d'autre chance de salut que d'éviter les Pierres-Noires. Mais le vent soufflait avec violence du nord-ouest, le navire était au-dessous des îles Ouessant. Le vent le prit en travers et le lança sur les roches... Il talonna. Dès lors, il était perdu. Le courant des rochers est d'une violence extrême. Il devenait impossible de gouverner, le navire soulevé par les flots retomba sur les rochers dont les angles brisaient sa coque... Il y eut quelques minutes de lutte; on essaya de se dégager, Mais les Pierres-Noires ne lâchent pas leur proie.

La Gorgone sombra.

Demain j'irai aux Pierres-Noires, coûte que coûte. Mais le vent a changé de direction il souffle de la terre, toujours violent. Un rideau de nuages noirs ferme l'horizon et la mer ne renvoie plus d'épaves...

C'est un des plus terribles sinistres dont Brest ait conservé le souvenir.

26 décembre.

Le temps est horrible; la neige tombe à gros flocons. Depuis deux ans, paraît-il, on n'a vu semblable hiver. On tremble que quelque nouveau sinistre n'arrive. La mer est noire comme de l'encre, de la jetée on distingue à peine l'entrée du Goulet. Cependant je me suis promis d'aller aux Roches Noires. Bonne volonté ne suffit pas, il faut trouver l'homme qui m'y conduise. Il ne faut point songer à prendre un canot à voile.

— Ouais! me répond un matelot, je vous y conduirais bien mais nous n'en reviendrions pas.

Il faut trouver une chaloupe à vapeur. J'y parviens enfin. Le matelot qui me conduira n'est pas communicatif, il a fait son prix et s'est mis en devoir de partir, sans un mot. Du reste, le temps est peu propice à une conversation suivie. La neige redouble: je me suis enfoui sous une bâche de cuir. Nous partons pour les Roches-Noires. Qu'y faire? Ceci est un des plus étranges sentiments de l'homme, je vais voir un point où je sais ne devoir trouver aucune trace du sinistre, mais où le sinistre a eu lieu. Voir des instruments de mort toujours été une des satisfactions les plus apres. La première chose que font les maçons après la chute de l'un des leurs, c'est de monter au point même de l'échafaudage d'où l'homme est tombé et pousser curieusement dn pied la planche dont la manque d'équilibre l'a précipité dans le vide.

Nous franchissons la jetée; nous voici dans la rade. Après celle de Constantinople, je n'en connais point de plus belle: elle forme une sorte de cirque immense, ouvert seulement au goulet. Il faut trois longs quarts-d'heure pour la traverser en ligne droite. La mer y est calme et sa surface plane se trouve incessamment sous la neige qui tombe.

J'entends le patron de la barque chanter un air brevet. J'en ai demandé depuis la traduction. C'est un chant étrange:

Le noyé veut retourner à la terre — la mer ne veut pas. — Le noyé s'accroche aux pointes des roches — la mer le reprend. — Ou bien elle le jette un instant sur la grève. — Et l'affire de nouveau en arrière...



N'est-ce pas d'une effrayante actualité, quand on songe à ces 80 cadavres que la mer garde comme un avare son trésor. Nous filons vite. Nous atteignons le goulet. Les nuages se sont épaissis au-dessus de notre tête; la neige fait brouillard. les vagues sont d'une couleur indescriptible, d'un noir bleuâtre. La chaloupe saute et rebondit. Nous n'avancons plus. Nous sommes entre les deux falaises du détroit, se dressant comme deux murs immenses. Et bien qu'elle soit à 600 mètres l'une de l'autre, le brouillard semble les rapprocher. La mer paraît fermée par un mur de fer. Jesonge à la *Gorgone*. Il me semble voir dans la brume la silhouette du malheureux navire qui se débat. Le vent qui souffle lugubrement a des échos de voix humaines...

Le patron de la chaloupe ne chante plus, il parle tout bas, et je surprends un signe de croix. Peut-être lui aussi a-t-il perdu quelque frère ou quelque enfant dans une tourmente.

Les Roches-Noires, je n'ai jamais rien vu d'aspect plus sinistre. A une centaine de mètres environ, je distingue au milieu d'un courant, d'une rapidité vertigineuse, des taches noires, j'en compte dix. La mer rebondit sur ces pointes, deux d'entre elles se dressent au-dessus du flot. On n'aperçoit pas la côte tant le brouillard est sombre. Mais à ce point, les roches semblent éclairées par je ne sais quelle phosphorescence. C'est là que la *Gorgone* a dû se briser. Sa coque en fer s'est heurtée à ces masses qu'on devine plutôt qu'on ne les voit... que pouvait faire là toute l'habileté d'un capitaine? Les roches ont pris le navire et se le sont rejeté de l'une à l'autre: nous nous sommes approchés autant que possible. Mais il ne faut pas entrer dans le courant qui tournoie à quelques mètres de nous. Ce n'est qu'un point dans l'immensité de la mer. Mais on comprend que c'est un lieu de mort.

— On ne saura jamais rien, dit le matelot qui n'avait pas encore parlé.

— Mais la mer rejetera les cadavres.

— Dans combien de temps. Le vent rejette les vagues en pleine mer. Il faudrait une accalmie; sans cela on ne saura jamais rien.

Nous viron de bord et revenons à Brest. Les Roches-Noires s'effacent derrière nous. Je me lève et envoie un dernier salut à ces malheureux qui ont péri d'une mort affreuse...

Dépêche télégraphique.

On vient de trouver le journal du bord de la *Gorgone*. Il se termine ainsi:

Nous avons lutté jusqu'à la fin. Impossible de sauver le navire; la chaudière fait eau. Je me confie à Dieu.

On n'a encore retrouvé aucun cadavre. Une horrible tempête continue à régner sur les côtes.

MARSEY.

LE SAUMON.

(Du *Naturaliste Canadien*.)

Le saumon et la truite étant les poissons que de préférence on a soumis à la culture, nous allons faire en quelques mots l'histoire du premier, qui pourra de même nous servir de point de comparaison pour plusieurs autres espèces, qui ont à peu près le même genre de vie,

Le saumon (*Salmo solar*), quoique poisson d'eau salée, remonte toujours dans les courants d'eau douce pour frayer; les œufs et les petits périraient au seul contact de l'eau salée. Les rivières que les saumons recherchent davantage sont celles où ils peuvent rencontrer des bassins ombragés, profonds et à fond graveleux; la femelle y dépose ses œufs sur les graviers du fond à 10 ou 14 pouces de profondeur, et ces œufs éclosent, suivant la température, entre le 80 et 140° jour; ici en Canada, les œufs déposés en septembre et octobre, éclosent vers la mi-mai ou au commencement de juin. Ces œufs n'éclosent toutefois

que lorsqu'ils ont été arrosés par la laite ou liqueur fécondante du mâle; dans le cas contraire, ils se détériorent bientôt et un petit champignon vient de suite s'y développer.

Les petits saumons demeurent un an ou deux dans les rivières où ils ont pris naissance, avant d'aller à la mer: la moitié environ part à l'âge d'un an, et le reste à l'âge de deux ans, quelques-uns persistent même jusqu'à 3 ans, et chose singulière, ces alevins reviennent le printemps suivant au lieu de leur naissance pour y passer l'été; parvenus même à l'état adulte, c'est souvent dans la même rivière qu'ils viennent frayer à leur tour, comme on l'a démontré par certaines marques que l'on avait faites à quelques uns d'eux.

Tous les petits saumons portent deux barres bleuâtres sur leurs côtés, tant qu'ils persistent dans l'eau douce, ce n'est qu'à leur départ pour l'émigration, pour la mer, qu'ils revêtent les écailles argentées qui les distinguent. A 6 semaines ils mesurent entre 1 1/2 et 2 pouces, et à leur départ pour la mer ils pèsent entre 1 et 2 onces; mais lorsqu'ils en reviennent, au printemps suivant, ils ont augmenté de 4 à 6 livres.

Le saumon, ici, monte dans nos rivières avec les grosses eaux du mois de mai, y fraye en septembre et octobre, et s'en retourne à la mer avec les hautes marées de novembre.

Nous avons dit que le saumon donnait d'ordinaire 1000 œufs par livre pesant de son poids; un saumon de 15 livres en supposant que tous les petits parviendraient à leur troisième année, produirait donc 75 tonneaux de poisson livrable au marché, en allouant seulement 10 livres de poids pour chacun; ces 75 tonneaux de saumon, en ne les estimant qu'à vingt centins la livre, formerait la belle somme de 30,000 dollars; mais supposons qu'il n'y ait que le quart de ces alevins qui parviennent à l'état adulte, ce sera encore 7,500 dollars de revenu. On voit par là quels profits peut rapporter la pisciculture, et cela avec des frais tout-à-fait minimes en égard à leurs résultats. Venons-en aux détails du procédé à suivre.

Nous avons vu que le saumon déposait ses œufs dans les courants plus ou moins rapides, sur des fonds graveleux; il faudra donc, autant que possible, se rapprocher des conditions naturelles et fournir au frai une eau toujours courante sur du gravier. De plus, comme les femelles, le plus souvent, recouvrent leurs œufs de gravier pour les dérober à la lumière, car c'est une loi presque invariable, tant dans le règne animal que dans le règne végétal, que les embryons requièrent l'obscurité pour leur développement, il faudra donc aussi protéger le frai contre une trop grande lumière. Si donc vous avez à votre disposition un ruisseau à eau pure et toujours coulante, vous pourrez agir comme suit:

Construisez-vous des boîtes de trois pieds de long sur 12 et 15 pouces de largeur et 10 à 12 pouces de profondeur. Enfoncez ces boîtes dans le sol, sur le bord de votre ruisseau, de manière à ce que, détournant un filet d'eau, vous puissiez l'amener à passer par vos boîtes, que vous aurez disposées les unes au dessus des autres, à la façon des marches d'un escalier, de sorte que l'eau puisse passer de l'une à l'autre sans interruption. Si alors vous jetez de 4 à 5 pouces de gravier dans vos boîtes et que vous les recouvriez d'une planche pour les soustraire à la lumière, vous aurez là une frayère artificielle qui répondra exactement à celle que sait se trouver le poisson dans les rivières, et il ne vous manquera plus que le frai pour commencer votre éducation.

Ici, en Canada, le saumon fraye d'ordinaire en septembre et octobre; ce sera donc à cette époque qu'il vous faudra vous procurer deux poissons mâle et femelle. Le ventre distendu de la femelle vous sera un indice certain que

les œufs sont détachés de l'ovaire et prêts à être envoyés. Voici comment vous procéderiez.

Si le poisson est gros, l'opération demande le concours de trois personnes: l'une tient le poisson par la tête et l'autre par la queue, dans une position horizontale, au dessus d'un vase rempli d'eau: le troisième alors lui pressant assez fermement la poitrine et le ventre, vous voyez aussitôt les œufs s'échapper par milliers et se répandre dans l'eau. Vous avez soin de faire usage de plusieurs vaisseaux, de manière que les œufs ne se déposent pas les uns sur les autres en masses compactes, ce qui pourrait les soustraire à l'action de la laite. Prenant alors le mâle, qui a dû être conservé dans l'eau pour lui conserver toute sa vigueur, vous opérez de la même manière et avec les mêmes précautions, ayant soin que l'eau du vase où se trouve les œufs se trouve toute saturée de la laite que vous venez ainsi de répandre, l'agitant même du doigt à cette fin, si la chose est jugée nécessaire. Après huit à dix minutes de repos, l'imprégnation entière des œufs aura dû avoir lieu et vous pourrez de suite les verser dans vos boîtes, ayant soin de ne pas les agiter trop violemment de crainte de les briser, ni de les déposer en tas les uns sur les autres. Si l'eau de vos boîtes était tenue à une température de 45° à 50° Fahrenheit vers le 35° jour vous pourriez distinguer les yeux dans chaque œuf, se traduisant par deux points assez foncés, et environ 14 jours plus tard commencerait l'éclosion.

Mais, comme dans notre climat l'eau se tient à une température bien au dessous de 45° durant l'hiver, l'éclosion n'a lieu qu'au printemps suivant dans le cours de mai ou au commencement de juin. De sorte qu'il faudrait veiller à ce que les gelées de l'hiver ne détournassent pas l'eau des boîtes, en laissant les œufs à sec, ce qui les ferait périr aussitôt.

Ceux qui ont un aqueduc à leur disposition comme dans nos villes, peuvent avec bien plus de sûreté faire cette éducation dans leurs appartements. En entretenant un filet d'eau, à une température assez basse, coulant constamment dans leurs boîtes, l'éclosion n'aurait lieu tout de même que vers la mi-mai. Ils pourraient aussi attendre que les avelins éassent de huit à dix jours dans leurs boîtes avant de les repandre dans la rivière qu'ils voudraient peupler. Les premiers qui éclosent sont ordinairement les plus faibles, et les derniers les plus forts. Une fois l'éclosion commencée, on peut compter les nouveaux nés par milliers chaque matin.

Si l'éducation se fait au dehors, il faudra veiller à ce que d'autres petits poissons, des grenouilles, des canards, etc., ne puissent trouver les boîtes, car dans un instant elles se trouvaient privées de leurs œufs.

Les œufs de même que la laite peuvent être exprimés de poissons morts, par exemple pris à la ligne, pourvu que la décomposition ne se soit pas encore manifestée. On a pu faire ainsi usage de poissons qui étaient morts depuis 12, 24, 80 heures et même six jours, mais il est toujours plus sûr d'opérer avec des poissons vivants. Un seul mâle peut suffire à féconder les œufs de sept à huit femelles, et on peut en faire usage pendant six jours de suite, pourvu qu'on le manipule avec précaution et qu'on le tienne toujours dans une eau fraîche et pure. Les mâles sont toujours beaucoup moins nombreux que les femelles; ils sont à celles-ci à peu près dans la proportion de 1 à 12 ou 14.

Les œufs fécondés comme nous venons de le dire peuvent se transporter à des distances considérables, avec des soins convenables. Dans ce but on les répand sur des couches de mousse humide qu'on superpose dans des boîtes et qu'on a soin de ne pas trop agiter dans le trajet.



On remarque chaque année que nos rivières et nos lacs s'appauvissent de plus en plus de leurs riches habitants. La chose ne doit pas surprendre, si l'on prête attention à cette guerre d'extermination qu'on leur fait depuis si longtemps. Nous avons bien quelques lois pour protéger la propagation du poisson; mais à quoi se réduisent-elles? Elles sont observées seulement là où elles ne seraient pas nécessaires, vu que le poisson manquant presque complètement, la pêche ne peut s'y poursuivre; et dans les endroits où cette pêche peut encore fournir quelque chose, ces lois sont absolument à l'état de lettre morte. Ne serait-il pas temps que notre gouvernement aviserait aux moyens de pratiquer la pisciculture sur une large échelle, afin de rendre à nos rivières leurs nombreux habitants d'autrefois.

On s'est plu à répéter souvent que les scieries sur les rivières étaient la cause de la désertion du poisson, notamment du saumon, de leurs eaux. Mais est-ce bien là le cas? Si le bran de scie nuisait au saumon, pourquoi ne nuirait-il pas de même à la truite, à la carpe et aux autres espèces qu'on pêche encore au pied même des moulins? Non ce n'est pas la moulée échappée des scies qui nuit au saumon, mais les hautes digues des moulins, qui ayant intercepté les cours d'eau, ne permettent plus au poisson de parvenir aux lieux où il allait d'ordinaire déposer son frai. Le gouvernement a fait construire des espèces d'escaliers, pour permettre au saumon de parvenir au sommet de ces digues; mais comme on le pense bien, ce ne sera toujours que le petit nombre, qui trouvera la route de ces escaliers: et que de sauts ne leur faudrait-il pas tenter avant de pouvoir parvenir juste au bassin plus haut? Aussi a-t-on pu constater que ce n'était là qu'un remède bien insuffisant au mal dont on se plaint. Que faudrait-il donc? Des incubations artificielles dans toutes ces rivières que le saumon a fréquentées et qu'il pourrait fréquenter encore. Les rivières Jacques Cartier, Sainte-Anne (Montmorency) recèlent quelques saumons, il n'y a pas de doute qu'on ne parviendrait à les repeupler artificiellement plus abondamment qu'elles ne l'ont jamais été. Leurs bords escarpés et ombragés, leurs bassins profonds et solitaires sont éminemment propres à livrer au saumon les frayères qu'il recherche d'ordinaire.

Le gouvernement, sous la direction de M. Nettle, a fait faire, il y a une dizaine d'années, une éducation de saumons; nous croyons nous rappeler que ce monsieur avait parfaitement réussi mais nous ne saurions dire si les effets de cette éducation ont pu être remarqués dans les rivières qu'on a voulu repeupler. Dans tous les cas, nous pensons que le système devrait être suivi pendant plusieurs années, si

on voulait rendre la chose tout à fait profitable.

Les poissons sont peut être la partie de notre histoire naturelle qui a été la plus négligée jusqu'à ce jour. Nous ne connaissons encore personne qui s'en soit occupé d'une manière particulière. C'est pourtant une étude bien intéressante sous le rapport purement scientifique, et bien digne d'attirer l'attention sous le rapport des ressources qu'elle peut fournir. (La Minerve).

Les Eclipses de l'année 1870.

L'année 1870 aura six éclipses: deux de lune, toutes deux totales, et quatre de soleil, dont la dernière seule le sera. La fin de la première éclipse de lune, qui aura lieu le 17 janvier, sera visible à Paris. La lune se lèvera éclipsée à peu près au moment où le soleil disparaîtra au-dessous de l'horizon.

La seconde éclipse de lune aura lieu le 12 juillet; elle commencera juste au moment où la lune se lèvera à l'horizon de Paris, et durera jusqu'à près de une heure et demie du matin. La lune pénétrera très-profondément dans le cône d'ombre porté par la terre, et le phénomène sera très-curieux à examiner.

Les trois premières éclipses de soleil, toutes trois invisibles à Paris, auront lieu le 31 janvier, le 28 juin et le 27 juillet. La Connaissance des temps n'a pas tracé de carte de la marche de l'ombre de la lune, par ce que les deux premières éclipses ne doivent être visibles que dans les hautes latitudes australes, et la troisième dans les hautes latitudes boréales.

Mais la quatrième éclipse de soleil, qui aura lieu dix heures seulement après le passage du soleil au solstice d'hiver, sera partiellement visible à Paris, où le soleil éprouvera un obscurcissement très-notable. La ligne de la totalité passera en Espagne, en Algérie, en Sicile.

Le gouvernement italien a déjà organisé une commission qui ira observer ce beau phénomène en Sicile, où il aura une intensité très-grande. (Liberté.)

On lit dans le Phare de la Loire:

Un grave sinistre vient d'avoir lieu sur une côte voisine. Voici en quels termes nous l'annoncent une dépêche privée:

Le trois-mâts anglais *Brunette*, de Londres, capitaine Robinson, ayant 1,122 tonneaux de jauge et chargé de merrains, a fait côté. L'équipage a disparu.

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Marie Fraser*, partant pour Halifax, le lundi 14 du courant, prendra la malle pour les Etats-Unis et l'Europe.

On recevra à la poste le dimanche jusqu'à six heures du soir, les lettres affranchies en numéraire au guichet du bureau.

Les lettres affranchies en timbres-poste pourront être jetées dans la boîte supplémentaire de la rue Joinville jusqu'à 8 heures 3/4, et dans la boîte du bureau de la poste, jusqu'à 9 heures précises.

ÉTAT CIVIL.

Saint-Pierre.

NAISSANCE.

3 février. — Delaroche Marie-Rose.

5 — — Mahé Alfred-Baptiste-Pierre.

MARIAGES.

2 février. — Touraine Alexandre-Simon, quartier-maître voilier, avec Nativelle Joséphine-Louise, couturière.

DÉCÈS.

4 février. — Sire Elouard-Auguste-Eugène-Marie, âgé de 8 mois, né à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).

ANNONCES & AVIS

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

Calendrier et Tableau postal

pour 1870 : 75 centimes.

Tableau postal seul : 50 centimes.

L'ALMANACH DU MARIN

Pour 1870

Prix : 1 fr.

HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS

à Saint-Pierre

Du 10 février au 16 février 1870.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
FÉVRIER.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 10	9 07	9 28	3 20	3 47
Vend. 11	9 50	10 11	4 08	4 29
Sam. 12	10 32	10 54	4 35	4 51
Dim. 13	11 16	11 39	5 13	5 45
Lundi 14	00 02	00 27	5 58	6 22
Mardi 15	00 53	1 21	6 48	7 15
Merç. 16	1 52	2 28	7 44	8 18

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 2 au 8 février 1870.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE: maximum.	minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.						
2	746	755	-4	-5		-6	N.-O.	6	Ni.	Neige. A. B.
3	763	763	-6 5	-6 5		-9	N.-O.	3	Ni.	Neige.
4	761	758	-10	-1 2		-13	N.-O.	3	Ni.	
5	760	762	-9	-8		-17	N.	4	Ci.-Cu.	
6	761	760	-4 5	-2 8		-9	O.	2	Ci.-Cu.	
7	757	755	-3	-5 2		-11	N.E.	3	Ni.	A. B.
8	758	758	-7	-5		-10 5	N.	3	Ci.-Cu.-Str.	